



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal de Floreffe fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (3655) .

Le demandeur est la S.R.L. CABINETS MEDICAL DES DEUX PAYS dont les bureaux sont sis Rue Massaux-Dufaux 36 A à 5150 Floreffe.

Les terrains concernés sont situés rue Auguste-Filée, 1 et Place de Buzet, 3 à 5150 Floreffe et cadastrés division 1, section B n°s 255H, 255K, 255L.

Le projet consiste en : **la transformation d'une école en cabinets médicaux en première phase et la création d'un logement en seconde phase .**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'Art. D.IV.40, alinéa 4 : demande relative à la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bien inscrit sur la liste de sauvegarde, classé, situé dans une zone de protection ou visés à la carte archéologique au sens du Code wallon du Patrimoine ;

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au service communal d'urbanisme, rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 ;
- Le(s) lundis sur rendez-vous (pris au plus tard 24 heures à l'avance) de 14 à 20 heures auprès du Conseiller en aménagement du territoire (081/44 71 25)

Date d'affichage de la demande	Période de l'enquête publique		Date et lieu de clôture
06/07/2024	Début le 10 juillet 2024	Clôture le 26 août 2024	Maison communale, rue Emile Romedenne, 11 5150 Floreffe séance de clôture de 10 à 11h

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période de l'enquête publique en indiquant la mention PU 3655 EP

- soit par courrier ordinaire : Rue Emile-Romedenne 9 à 5150 Floreffe ;
- soit par courrier électronique : info.urbanisme@floreffe.be
- soit remises contre récépissé à un agent du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées sur rendez-vous pendant la même période ou lors de le jour de clôture de l'enquête publique de 10 heures à 11 heures à la maison communale de Floreffe, 9, rue Emile-Romedenne à Floreffe.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme, tél. 081/39 55 94, dont les bureaux se trouvent à 5150 Floreffe, rue Emile Romedenne, 11

Par le Collège communal,

La Directrice générale,


Stéphanie DENIS



Le Bourgmestre,


Philippe VAUTARD

SERVICE URBANISME

Dossier traité par : Vanessa ORY - info.urbanisme@floreffe.be - 081/44.89.06 ou 081/39.55.94
Concerne : Enquête Publique dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme CoDT
Nos références : -1.778.511/PU N° 3655 - CABINETS MEDICAL DES DEUX PAYS - la transformation d'une école en cabinets médicaux en première phase et la création d'un logement en seconde phase

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'avis figurant au verso de la présente, portant sur l'organisation d'une enquête publique réalisée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme introduite par la S.R.L. CABINETS MEDICAL DES DEUX PAYS pour un bien sis Rue Auguste-Filée, 1 et Place de Buzet, 3 à 5150 Floreffe.

Etant donné que vous possédez ou occupez¹ un bien dans un rayon de **50** mètres à partir des limites de la parcelle concernée, l'Administration communale est tenue de vous avertir par courrier de la réalisation de cette enquête publique.

Si vous n'occupez pas ce bien et qu'il est loué à un tiers, veuillez avertir ce locataire de la réalisation de l'enquête publique et lui remettre une copie du présent courrier dans les plus brefs délais. D'avance nous vous en remercions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

(1) Si ce courrier vous est adressé et que vous n'êtes plus propriétaire ou n'occupez plus le bien situé dans un rayon de 50 mètres autour du projet, veuillez ne pas tenir compte du présent courrier. Si ce courrier est malheureusement adressé à une personne décédée, nous nous excusons pour ces erreurs, cela est issu du fait que les coordonnées des personnes à contacter dans le cadre des enquêtes publiques proviennent de l'administration du cadastre et ces données ne sont mises à jour qu'une fois par an.